

L'Université des Sciences et Technologies de LILLE (USTL)

L'Université de Lille fut fondée en 1562 par les Espagnols et devint française en 1667. C'est Louis PASTEUR qui fut le premier Doyen en 1854 de la Faculté des Sciences. L'Université de Lille était alors installée en centre ville. En 1971, à la suite de la loi de réforme des universités (Loi Edgar Faure) la Faculté des Sciences devint l'USTL et les différentes facultés lilloises déménagèrent dans la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq. C'est ainsi que l'Université de Lille II regroupa le droit et la santé et Lille III (ou Université Charles de Gaulle) devint l'université des sciences humaines , lettres et arts.

D'un point de vue juridique, l'Université de Lille I est un établissement public dirigé par un Président, élu pour 5 ans par les différents Conseils de l'Université : Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Quelques chiffres

L'USTL est à dominante Scientifique et Technique tout en y incluant la géographie, les sciences Economiques et Sociales et les Sciences de Gestion.

Elle compte :

- 20 000 étudiants en formation initiale
- 15000 adultes en formation continue ; ce qui en fait l'université française la plus dynamique en terme de formation « tout au long de la vie »
- 2700 étudiants étrangers dont 18% viennent de la communauté européenne
- 1400 enseignants-chercheurs regroupés dans 45 laboratoires et 1300 personnels administratifs et techniques
- 9743 diplômés sortent ou continuent leur cursus chaque année

Les études

Les disciplines couvertes se répartissent dans 4 grands secteurs :

- «Sciences et Technologies» : Mathématiques, Informatique, Chimie, Electronique- Electrotechnique, Automatique, Télécommunications, Informatique Industrielle-Productique, Genie Civil, Matériaux, Mécanique, Physique, Biologie, Biochimie, Sciences Agricoles, Sciences de la Terre, Environnement
- « Sciences économiques et de gestion », : Economie, Gestion, Commerce, Communication, Ressources Humaines, marketing
- « Sciences humaines et sociales »: Sociologie/Ethnologie, Ressources Humaines, Géographie, Aménagement,, sciences de l'éducation

La recherche

Toutes les formations (du 1er au 3e cycle) dispensées à l'USTL s'appuient sur l'activité de ses 45 laboratoires de recherche reconnus soit par le Ministère Français soit par le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique). L'USTL développe par ailleurs des Pôles d'excellence : Microélectronique, Transports terrestres automatisés, Mécanique et automatique, Nouveaux matériaux, Relations structure/fonction des bio molécules, Economie des sociétés industrielles, Ingénierie pédagogique.

L'enseignement

L'enseignement est dispensé dans les 8 UFR (Unité de Formation et de Recherche), les 2 Ecoles d'Ingénieurs (Polytech, ENIC), les 3 Instituts (IUT, CUEEP et IAE) et une station marine à Wimereux qui fonctionnent tous suivant le principe des "Facultés" nom plus répandu en Europe. L'USTL, c'est un ensemble de 142 formations dispensées tant aux étudiants en formation initiale qu'aux adultes en formation continue. L'université délivre plus de 160 diplômes nationaux.

L'enseignement expérimental est à la base de la majorité des formations. Les cours magistraux sont donnés en amphithéâtre où le nombre d'étudiants ne dépasse pas 120. Ces cours représentent la moitié des enseignements dispensés à l'université. Pour les travaux dirigés (TD) ou les travaux pratiques (TP), les études s'effectuent en groupes de travail de petite taille (de 32 à 36 étudiants). Pour le travail personnel, la bibliothèque centrale, des centres de documentation décentralisés des Unités de Formation et de Recherche (UFR) et des centres de ressources multimédia pour l'auto formation sont accessibles aux étudiants.

Enfin les stages professionnels (de 2 à 6 mois) sont développés dans de nombreuses formations.

Accueil à l'Université

Dès votre arrivée à l'USTL veuillez contacter la cellule des Relations Internationales qui vous aidera dans votre installation et votre inscription à l'Université de Lille I.

Vous devez satisfaire à la procédure d'admission préalable :

- du 15 novembre au 15 janvier : retrait d'un dossier d'admission préalable auprès des services culturels français de votre pays
- Avant le 1er février : dépôt de votre dossier complété auprès du service où vous l'avez retiré
- Mi-février : vous passerez une épreuve d'évaluation en langue française (sauf pour les ressortissants où le Français est la langue officielle, ou si vous êtes titulaire du D.A.L.F.)

Si votre demande est acceptée, vous recevrez une autorisation d'inscription à l'université de votre choix avec le détail des démarches à effectuer.

Lorsque vous avez obtenu votre diplôme de fin d'études secondaires et que votre connaissance du français vous permet de vous inscrire dans une université française :

- Une demande d'admission préalable est obligatoire pour les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.
- Le dossier doit être retiré auprès de l'Université de votre premier choix ou sur internet. Dans ce dossier, vous préciserez votre premier et second choix d'université »
- Suivant le principe d'autonomie des universités françaises, celles-ci sont libres d'accepter votre inscription ou non. L'établissement d'accueil est souverain dans sa décision de validation de votre parcours scolaire antérieur. L'épreuve de vérification linguistique est une condition nécessaire mais non suffisante pour accéder à l'université.

Si l'USTL accepte votre inscription, il vous faudra alors procéder à votre inscription administrative, celle-ci étant assurée par le service de la scolarité.

Les responsables de ce service :

- vous préciseront les démarches à effectuer,
- vous aideront à réaliser votre insertion.

Le service scolarité

Le service scolarité délivre aux étudiants les dossiers d'admission, d'orientation pédagogique, de validation, d'inscription, de transfert, procède aux opérations d'inscription et d'affiliation des étudiants, octroie les justifications correspondantes (cartes d'étudiant, certificats,...etc), gère les changements de situation des étudiants, organise les examens, attribue les diplômes, relève et formalise les situations dérogatoires des étudiants pour en assurer le suivi, contrôle l'application des textes régissant les études universitaires, participe aux travaux des instances chargées d'élaborer de suivre et d'évaluer, au sein de l'Université, la politique pédagogique et d'insertion des étudiants, coordonne, au sein de l'Université, en partenariat avec les secrétariats pédagogiques et le Centre de Ressources Informatiques de l'Université, l'action administrative au profit des étudiants, assure les relations avec les autorités de tutelle, les organismes externes, RECTORAT, CROUS, CPAM, services culturels français etc, ayant trait à la gestion des divers volets de la situation des étudiants.

Inscription des étudiants en programme d'échanges

Pour tous les étudiants se munir de :

- photocopie du passeport ou carte d'identité,
- photocopie de la carte d'étudiant de l'Université d'origine,
- une attestation Socrates délivrée par l'Université d'origine (du responsable Socrates ou du directeur Socrates et précisant la formation que l'étudiant intègrera),
- 2 photos d'identité.

Dans le cas des étudiants de l'U. E.

- les formulaires E 106, E 111, E 121 ou E 128 délivrés par le régime de protection sociale de leur pays d'origine
- ou une attestation d'affiliation à une assurance privée rédigée en français, valable pour la durée de l'année universitaire entière et sans restrictions tarifaires.
- l'affiliation au régime de la Sécurité Sociale Etudiante sera obligatoire pour les étudiants de moins de 28 ans. La souscription se fera dès votre arrivée à l'USTL.
- Le coût est de 177 € pour une année en 2003/2004.

Organisation du système universitaire français

Le système universitaire français propose de nombreuses formations diplômantes après le baccalauréat, qui n'ont pas toutes la même finalité, ni la même durée. C'est pourquoi nous vous proposons un bref aperçu des différences

entre les diplômés qui pourra sans doute vous aider à vous orienter plus facilement. Nous vous proposons ensuite un parallèle entre les diplômés français et anglo-saxons.

Les cycles

Les diplômés post-baccalauréats sont classés par cycles. Les formations longues vont jusqu'au troisième cycle et au delà, tandis que la plupart des formations à vocation plus immédiatement professionnelle s'arrêtent généralement à la fin du premier cycle.

Système futur : Cours universitaire organisé avec la Licence, le Master et le Doctorat

L'architecture du système universitaire français est construite autour du 1^o, 2nd et 3^o cycle ; les périodes d'études universitaires devraient bientôt être organisées en fonction de la Licence à Baccalauréat +3, du Master à Bac +5 et du Doctorat à Bac +8.

La licence

Le niveau de qualification de la licence apparaît comme un niveau de formation réellement professionnel. Grâce au système des unités de valeur capitalisables et à la semestrialisation, les trois années d'études pourront être modulées voire raccourcies. La souplesse de ce système permettra d'interrompre les études et de les reprendre sans perdre le bénéfice des modules déjà acquis. Dans la continuité de la réforme Bayrou, le 1^o semestre d'études supérieures sera un semestre de détermination où la réorientation est toujours possible. A côté de cours obligatoires dans une spécialité donnée, d'autres champs disciplinaires pourront être abordés par l'étudiant. La dernière année de licence sera une année d'orientation professionnelle ou généraliste. La spécificité des STS et des IUT sera préservée par l'ajout d'une 3^o année qui sera résolument tournée vers l'entreprise, grâce à la formation en alternance.

Le master

Le master sera accessible sans sélection à tout étudiant titulaire d'une licence. Elle correspondra à une spécialisation plus marquée par l'approfondissement d'un champ disciplinaire.

Certains masters seront soit orientés vers la recherche (surtout en seconde année de master) et d'autres ne pourront être commencés qu'après une première expérience professionnelle.

La seconde année de master pourra aussi être consacrée à une formation complémentaire et étrangère à la spécialisation de l'étudiant. Par exemple, pour les élèves ingénieurs, cette formation pourra porter sur la gestion.

Le doctorat

Le choix de la formation doctorale se fera plus tôt, dès le master. Un semestre pourra être consacré à une formation pluridisciplinaire et un second semestre servira pour l'enseignement de disciplines plus spécialisées. Le dernier semestre du master sera consacré au début des travaux de recherche, après avoir choisi un sujet de thèse. Les trois années de doctorat seront entièrement consacrées à la recherche et à la rédaction de la thèse. Les Ecoles Doctorales serviront à dispenser les formations complémentaires aux doctorants. La principale différence avec le cursus actuel de 3^o cycle se situe au niveau du master où l'étudiant fait le choix de la recherche plus tôt.

European Credit Transfert System(ECTS) ou Système Européen de Transfert de Crédits

Par souci de transparence et de comparabilité des différents cursus européens, le système ECTS – Système Européen de Transfert de Crédits – est une méthodologie qui favorise la lisibilité des parcours éducatifs, entre filières d'institutions et de systèmes d'enseignement différents.

Le système ECTS est fondé sur cinq éléments de base : les crédits, le dossier d'information, le contrat d'études, le relevé de notes et la reconnaissance académique.

ECTS = Crédits

Le système ECTS est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. Le système est centré sur l'étudiant, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances et de compétences à acquérir.

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits (un semestre vaut 30 crédits ECTS, un trimestre 20 crédits). La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée de 36 à 40 semaines par an, la valeur d'un crédit représente environ 25 à 30 heures de travail. Par charge de travail, on entend le temps dont a besoin en théorie un étudiant moyen pour atteindre l'ensemble des résultats requis au terme de la formation.

Les crédits sont un moyen de quantifier les objectifs de formation. Ceux-ci correspondent à un ensemble de

compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, qu'elle qu'en soit la durée. Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de la formation.

La charge de travail de l'étudiant comprend le temps passé à assister aux cours, à participer à des séminaires, à étudier de manière indépendante, à se préparer et se soumettre aux examens etc...Des crédits sont ainsi attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, etc...), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études dans le programme concerné.

L'attribution des crédits ECTS se base sur la durée officielle d'un cycle d'études. Le travail total à accomplir pour obtenir un diplôme français de premier cycle – Licence – correspond à 180 crédits ou de deuxième cycle – Master – correspond à 120 crédits.

ECTS = Dossier d'information

La brochure d'information de l'université étrangère retenue me renseigne sur l'offre de cours et ses objectifs (durée, niveau, contenu, langue d'enseignement...). Vous choisissez vos cours en prenant en compte toutes les informations.

ECTS = Contrat d'études pour effectuer une partie de ses études à l'étranger

Dans le cas d'un programme d'échange structuré avec votre université, vous préparez votre départ à partir des informations fournies dans les brochures ou les sites web de l'université d'accueil. Avec votre responsable de formation, vous remplissez le contrat d'études qui formalise le choix des cours que vous allez suivre à l'étranger. Avant votre départ, votre responsable doit valider votre choix de cours sur le contrat d'études et vous l'envoie à l'université d'accueil avec votre dossier de candidature.

A votre arrivée à l'étranger vous pouvez éventuellement modifier votre contrat, vous avez trois semaines pour le faire signer à nouveau. Passé ce délai, le contrat n'est plus modifiable en cours d'année.

ECTS= Relevé de notes

D'un point de vue qualitatif, l'évaluation permet de créditer les points ECTS obtenus. Les étudiants sous convention d'échanges suivent les mêmes cours et font l'objet des mêmes dispositifs d'évaluation que les autres étudiants.

L'université d'accueil enverra à votre université d'origine le relevé de vos notes d'après le système local de notation, les crédits ECTS correspondants, ainsi les grades obtenus d'après l'échelle ECTS :

GRADE ECTS	Rang de l'étudiant par rapport aux autres
A	10 %
B	25 %
C	30 %
D	25 %
E	10 %
FX	Echec, insuffisant
F	Echec, très insuffisant

Nota Bene : Ne sont classés dans le système ECTS que les étudiants ayant réussi leur évaluation.

Vous pouvez donc constater que le système ECTS insiste davantage sur l'appréciation de l'étudiant par rapport aux autres notes obtenues par les étudiants de la promotion complète. Associé au système local de notation, le système ECTS complète les informations et favorise le transfert des notes sans préjudice d'un pays vers un autre.

ECTS= Reconnaissance académique

A l'issue de votre formation dans l'université d'accueil, vos notes seront converties dans votre système national en respectant l'échelle de notation du système ECTS. Vos notes seront ainsi réintégrées, et la reconnaissance académique de vos acquis à l'étranger assurée.

Vous pourrez donc poursuivre normalement votre cursus d'études puisque la validation de votre période d'études aura été pleinement prise en compte.

A côté d'une expérience multiculturelle très enrichissante, vous aurez ainsi validé votre année d'études à l'étranger

comme si vous étiez resté dans votre université d'origine.

Organisation de l'année universitaire

Calendrier de l'année universitaire 2004-2005 :

Rentrée universitaire : du 20 au 25 septembre 2004

Semestre I : 27 septembre au 18 décembre 2004

Examens du 1^o semestre : du 3 janvier au 15 janvier 2005

Semestre II : du 17 janvier au 14 mai 2005

Examen du 2nd semestre : 16 au 28 Mai 2005

Examens de rattrapage

- du semestre I : 6 juin au 18 juin 2005

- du semestre II : du 20 au 30 juin 2005

Interruptions pédagogiques :

Vacances de Noël : du 20 au 31 décembre 2004

Vacances d'Hiver : du 14 février au 19 février 2005

Vacances de Pâques : Du 11 avril au 23 avril 2005

Bibliothèque Universitaire

La bibliothèque universitaire de l'USTL est le bâtiment central du campus. Son fond documentaire est constitué de 160000 livres, 60000 thèses et 660 abonnements à diverses revues scientifiques.

L'inscription à l'USTL vous donne accès de plein droit à la bibliothèque et à ses ressources. Les conditions de prêt vous permettent d'emprunter jusqu'à 5 ouvrages pendant deux semaines. En prenant rendez-vous, vous pouvez travailler dans une salle dédiée aux nouvelles technologies et effectuer vos recherches sur internet. De nombreuses revues scientifiques sont numérisées et mises en ligne via le serveur de la bibliothèque centrale. Vous pouvez également après paiement effectuer les photocopies nécessaires à vos travaux. Vous pouvez aussi faire vos recherches bibliographiques sur les bases et banques de données internationales. Un service de prêt inter-bibliothèque existe aussi pour les ouvrages non enregistrés à la bibliothèque centrale de l'USTL. Dans chacune des UFR de l'USTL, existe aussi une bibliothèque décentralisée et disciplinaire.

Médiathèques municipales

Parallèlement à vos travaux à la bibliothèque universitaire, vous pouvez aussi consulter les ouvrages moins spécialisés des médiathèques municipales de Lille ou de Villeneuve d'Ascq. Pour y avoir accès, vous devez habiter Lille pour la médiathèque lilloise ou Villeneuve d'Ascq pour la médiathèque villeneuvoise. Vous devrez présenter un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer,...). Si vous vous inscrivez uniquement à la bibliothèque, celle-ci est gratuite. La médiathèque lilloise dispose d'une vidéothèque et d'une discothèque tandis que la médiathèque villeneuvoise ne possède pas de vidéos et de films. L'inscription à la discothèque est payante à Lille et à Villeneuve d'Ascq. Le tarif annuel d'inscription est de l'ordre de 23 € à Lille et de 30 € à Villeneuve d'Ascq.

Adresse de la médiathèque de Lille : 32-34 rue Edouard Delasalle

Adresse de la médiathèque de Villeneuve d'Ascq : 96 Chaussée de l'Hôtel de Ville

Le sport sur le campus

L'Université de Lille I encourage la pratique du sport pour ses étudiants, sans oublier de promouvoir la compétition. A cet effet, elle offre à travers un important centre sportif, les moyens de participer à de nombreuses activités physiques.

Pour pratiquer un sport, trois possibilités sont proposées à l'étudiant :

- entrer dans les cours intégrés des cursus universitaires à partir du 2^e semestre, dans la mesure des places disponibles,
- participer aux entraînements organisés par l'association sportive. Un bon niveau sportif est requis,
- accéder aux activités libres. Pour les sports collectifs, il faut réserver le terrain 4 à 5 jours avant le match. Quant aux cours de tennis l'accès est libre d'octobre à avril (réservation obligatoire de mai à septembre).

Tout étudiant de l'université peut participer gratuitement à toute activité, sur simple présentation de la carte d'étudiant (à l'exception de la piscine). Une assurance collective est prise, au niveau du centre sportif, en cas d'accident.

Un fascicule de renseignements y est à votre disposition indiquant la liste des professeurs d'éducation physique et le planning annuel des cours.

Les activités proposées :

- sports collectifs : football, rugby, basket, volley, hand-ball, hockey sur gazon.
- autres sports : athlétisme, cross, musculation, yoga, tennis, tennis de table, badminton, danse, golf, tir à l'arc, arts martiaux, natation.
- Vous pourrez faire du golf sur le terrain de Brigode ou de Lille Métropole
- L'équitation se pratique au centre équestre de Ronchin

Les installations sportives

- installations couvertes :
Halle Vallin (4 cours de tennis)
Halle Grémeaux (tir à l'arc, tennis)
sports collectifs : basket, handball, football

COSEC

salle de sports collectifs (basketball, handball, volleyball)
salle de danse et de yoga
salle de musculation
salle de combat et d'arts martiaux

- installations de plein air :
 - . 1 piste d'athlétisme
 - . 7 cours de tennis
 - . 1 terrain de rugby
 - . 7 terrains de football

- Piscine Municipale du Triolo :

Cette piscine ne fait pas partie du campus. Elle est située à 800 m du campus Rue de la Tradition dans le quartier du Triolo de Villeneuve d'Ascq - Bassin de 25 m avec 1 à 2 couloirs réservés à l'Université.

Vous pouvez contacter le secrétariat sportif du COSEC au Tel : 03.20.33.62.26

Associations d'étudiants à l'USTL (LIVE,...)

Plus de 60 associations existent sur le campus universitaire. Grâce à ces associations, vous pourrez avoir des contacts et nouer des liens avec les étudiants français .Un annuaire de ces associations existe : demandez le à votre arrivée à l'USTL. L'Association des Etudiants des Réseaux Internationaux (LIVE) est composée d'étudiants de l'USTL ayant participé au programme d'échange Erasmus. Par leur expérience des études à l'étranger, ces étudiants connaissent les problèmes rencontrés par les nouveaux arrivants. Cette association contribue à l'intégration des étudiants étrangers dans leur environnement autant sur le campus que dans la métropole lilloise. Cette association organise des soirées, des journées sportives, des sorties dans la région et des voyages vers Paris, Londres ou Strasbourg.

Adresse de LIVE USTL Bâtiment SH3 - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Site web : www.ifrance.com/assoERI - E-mail : eri2002ustl@hotmail.com